

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

OCTOBRE 2016

Plastiques agricoles : augmentation de l'éco-contribution sur les films de paillage

Le plan d'action lancé par la profession, en 2014, qui vise à rétablir une situation en déséquilibre financier sur l'activité des films de maraîchage très souillés et très coûteux à recycler, donne des résultats encourageants. Si nous sommes sur la bonne voie (le déséquilibre a été divisé par deux en 2015 : -0.4M€), il faut poursuivre nos efforts pour assurer les conditions d'équilibre.

RAFU II et la Charte 100 % APE

C'est la raison pour laquelle la dernière Assemblée générale du CPA a décidé d'accélérer le programme RAFU II qui vise à disséminer les acquis techniques obtenus dans le cadre du projet RAFU I sur la réduction du taux de souillure des films de maraîchage.

Si l'on arrive à diminuer le taux de souillure moyen des films de paillage (supérieur à 70 % aujourd'hui) de 15 % ou 20 % en moyenne nationale, les conditions d'une filière pérenne de récupération et de recyclage de ces films peuvent être réunies.

De plus, par sa diffusion et son enracinement, la Charte 100 % APE confirme son rôle dans la consolidation des filières APE. Par sa notoriété et par le nombre croissant de ses signataires, la Charte 100 % APE accrédite l'engagement volontaire des professionnels sur l'environnement et renforce la pérennité des filières APE.

Retour à l'équilibre en 2018-2019

ADIVALOR accompagne ce plan d'action par la diffusion d'une documentation* autour des bonnes pratiques susceptibles d'aider les exploitants à mieux prendre en compte la qualité des films, lors de leur retrait du champ. Les conditions financières de reprise des films souillés seront amenées à évoluer pour tenir compte de ce critère.

Par ailleurs, et conformément au plan initial, la profession a validé une harmonisation de l'éco-contribution sur les paillages pour une augmentation modérée de 20€/T sur l'éco-contribution appliquée aux films de paillage, soit 130 €/T sur tous les produits neufs livrés et facturés à compter du 1^{er} janvier 2017.

Cela étant, l'éco-contribution ne permettra pas une couverture complète des frais de collecte et de recyclage (estimés entre 200 et 300€/T de film neuf selon les catégories), mais elle confortera les résultats de RAFU II.

Fort de ces mesures, le CPA maintient son objectif de retour à l'équilibre pour la collecte APE des films de paillage pour 2018-2019.

[*http://www.adivalor.fr/collectes/films_plastiques_maraichage.html](http://www.adivalor.fr/collectes/films_plastiques_maraichage.html)

Pour en savoir plus :

Contact CPA - APE

Bernard Le Moine

01 44 01 16 49

04 91 02 86 42

06 28 05 24 38

b.lemoine@plastiques-agriculture.com

Contact presse

Bertrand Figuier

01 45 86 97 68

06 24 73 85 77

b.figuier@plastiques-agriculture.com

À propos du CPA

Fondé en 1958, à l'initiative des industriels du secteur, le Comité français des Plastiques en Agriculture est une association dont le but statutaire est de « promouvoir, coordonner toutes actions tendant au développement des applications des matières plastiques en agriculture, du point de vue technique ou économique et par là contribuer à l'amélioration de la productivité agricole et de la qualité des produits agricoles. »